



Le 15 février 2024 à Aix en Provence

**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE
DES SURVEILLANTS**

Le conseil syndical
sps.aixluynes@gmail.com

A

Madame la Directrice du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes

Objet : Réquisition des agents des unités de vies familiales.

Madame Collin, notre organisation syndicale souhaite à nouveau vous informer de la situation des unités familiales du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes.

En effet, dans une lettre ouverte datée du 10 novembre 2023, nous vous avons déjà contactée pour évoquer les problématiques liées au nombre d'agents affectés par jour. Nous avons constaté que vous avez réagi en affectant deux personnels supplémentaires. Cependant, la réalité du terrain nous rattrape : malgré l'augmentation des effectifs sur le secteur, les agents restent systématiquement seuls car le deuxième agent est réquisitionné pour couvrir les postes en détention.

Ce secteur est pourtant reconnu comme sensible et devrait être couvert par un minimum de deux agents. En plus de l'accueil des personnes détenues, la gestion des familles et un important travail administratif, le fait de retirer systématiquement un agent retarde la gestion administrative, entraînant des retards dans la mise en place des unités de vie familiale. De plus, la sécurité dans ce secteur est fortement altérée.

La note de service 732 stipule la gestion en cas d'absence d'un agent affecté en détention ainsi que la procédure pour optimiser la couverture des postes dans les bâtiments. Malheureusement, cette note n'est pas appliquée par certains chefs de poste, qui agissent à leur guise.

En conclusion, nous vous soulignons que le secteur des unités de vie familiale sert de soupape de déchargement pour la frustration des détenus. Si ce service ne fonctionne pas correctement, cela aura un impact direct sur les surveillants en détention, pouvant conduire à des situations conflictuelles avec la population pénale.

Madame la directrice, notre organisation syndicale vous demande instamment de mettre fin à la réquisition systématique des agents affectés aux unités de vie familiale.

Nous vous demandons également de rappeler la note de service n°732 à l'ensemble de l'encadrement et de veiller à ce qu'elle soit scrupuleusement respectée.

Madame la Directrice, dans l'attente de votre réponse, veuillez croire en l'expression de notre profond respect.

Le conseil syndical du CP Aix-Luynes

.. /..